Ville de Genève
Conseil municipal

QE-382

7 septembre 2012

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de MM. Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Mmes Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Les proches aidants sont-ils aidés?»

TEXTE DE LA QUESTION

La loi cantonale sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), entrée en vigueur le 1er février 2010 reconnaît l'importance du rôle des proches aidants et attribue aux communes la compétence de développer des actions visant à renforcer les réseaux familiaux et associatifs. Le règlement d'application de la LSDom (RSDom) définit comme proches aidants toutes les personnes qui viennent en aide à un proche malade et/ou en âge AVS, à titre non professionnel. Ce règlement précise que les communes peuvent développer ou proposer des actions d'informations, d'accompagnement, de formation au profit des proches aidants ainsi que toute autre mesure visant à faciliter leur engagement. Enfin, l'Etat a récemment institué une commission consultative «pour le soutien de proches aidants actifs à domicile» dont la Ville de Genève est membre.

Pour connaître la situation des proches aidants établis sur le territoire de notre commune ou accompagnant l'un de ses habitants, ainsi que les mesures déployées par la Ville de Genève, nous posons les questions suivantes:

1. la Ville de Genève a-t-elle recensé le nombre de personnes vivant sur son territoire et bénéficiant du soutien régulier d'un proche aidant? A-t-elle établi leur profil (âge, sexe, quartier, etc.)? Le cas échéant, peut-elle communiquer ces informations;

2. la Ville de Genève a-t-elle recensé le nombre de proches aidants apportant un soutien à un habitant de la commune? A-t-elle établi leur profil (âge, sexe, quartier, profession, lien de parenté avec la personne aidée, temps consacré à l'aide informelle, etc.)? Peut-elle communiquer ces informations;

3. la Ville de Genève propose-t-elle des mesures au sens du RSDom au profit des proches aidants vivant sur son territoire ou accompagnant un habitant de la commune? Si oui, peut-elle en établir la liste ainsi qu'une évaluation de leur efficacité;

4. la Ville de Genève a-t-elle prévu de mettre en œuvre des mesures au profit des proches aidants vivant sur son territoire ou accompagnant un habitant de la commune? Si oui, quel en est le calendrier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève n'a actuellement pas recensé le nombre de personnes nécessitant l'aide d'un proche, ni le nombre des proches aidants habitant sur son territoire. Par le fait de la diversité des situations, parents d'enfants handicapés, malades, familles de personnes âgées dépendantes, proches de toxicomanes, il n'est pas aisé de connaître qui est aidant, et surtout qui se reconnaît aidant. Les proches ne s'annoncent pas en tant que tels, ni aux services sociaux ni aux soignants.

La Ville de Genève compte 30 000 habitants de plus de 65 ans dont 15 500 de plus de 80 ans. Le 44% des aînés de plus de 80 ans du canton sont accompagnés par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) pour des soins et de l'aide pratique, dont 14% sont en EMS.

Les chiffres de l'association Alzheimer annonce 5800 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sur le canton et 1400 nouveaux cas de démence détectés chaque année.

Ces chiffres nous permettent d'envisager la présence, sur le territoire de la Ville, par rapport aux personnes âgées, de plusieurs milliers de personnes soutenant un proche d'une façon ou d'une autre.

Nous savons que, en moyenne, les conjoints investissent 99 heures par semaine dans la prise en charge de leur partenaire malade ou âgé. La plupart des proches déclarent investir beaucoup plus de temps dans la prise en charge qu'ils ne le souhaiteraient. Mais, force est de constater que beaucoup d'entre eux n'ont personne pour les remplacer en cas d'urgence ou lorsqu'ils souhaitent prendre un peu de repos. En Suisse, une femme sur 4 et un homme sur 10 (âgés entre 45 et 74 ans), aident de manière régulière les membres de leur famille qui en ont besoin. Or, il faut bien constater que ces proches aidants ne sont au bénéfice, ni d'un statut professionnel,ni d'une quelconque reconnaissance.

La Ville de Genève propose-t-elle des mesures au sens du Règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (RSDom) au profit des proches aidants vivant sur son territoire ou accompagnant un habitant de la commune? Si oui, peut-elle en établir la liste ainsi qu'une évaluation de leur efficacité?

La Ville de Genève, par le département de cohésion sociale et de la solidarité en ce qui concerne plus particulièrement les aînés, offre un certain nombre de services qui contribue au maintien à domicile et à l'aide aux proches:

– le Service social a mis en place, depuis 2007, un groupe de parole sous forme de «café des aidants» qui permet de partager les expériences difficiles et ainsi de leur donner du sens. La mise en commun des différentes solutions favorise l'entraide entre les participants et la reconnaissance de leurs compétences de

vie. Ce café des aidants a lieu un samedi matin par mois à Cité Seniors, la participation est libre et gratuite;

- le Service social a été membre, dès 2006, de la plateforme cantonale dédiée au soutien aux proches aidants mise en place par la direction générale de la santé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé de l'Etat de Genève, réunissant Pro Senectute, la Croix-rouge genevoise, l'Association alzheimer Genève, les Hôpitaux universitaires genevois, la Haute école de santé et le Service social de la Ville de Genève;
- en 2007, le Service social a été partenaire, via la plate-forme cantonale susmentionnée, pour l'organisation du symposium «Proches aidants de personnes âgées: quelle reconnaissance?». Ce symposium a permis la formulation d'un certain nombre de propositions concrètes, synthétisées dans un document appelé le «Livre blanc»;
- en mars 2008, Cité Seniors a organisé un week end sur le thème «Je m'occupe d'un-e proche âgé-e: chance ou fardeau?». ces journées thématiques, ouvertes par M. Manuel Tornare, visaient principalement à sensibiliser et à informer le grand public à propos de cette problématique encore peu connue;
- afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et donner du répit aux proches, les Unités d'action communautaire du Service social organisent, dans cinq quartiers de la ville de Genève, le projet «Autour d'une table». Les aîné-e-s sont invité-e-s à se rendre, une fois par semaine, dans un restaurant de leur quartier pour y prendre un repas en commun;
- l'accueil à la «salle à manger» dans le quartier de la Jonction par l'Unité d'action communautaire et le club d'ainés du quartier, trois fois par semaine, permet également un soutien aux personnes très âgées ou dépendantes de sortir de chez elles et un répit pour le proche;
- le renforcement des activités des clubs d'ainés de la Ville fait également partie d'une volonté de prévenir le renfermement des personnes très âgées et l'épuisement de leurs proches;
- la révision des prestations financières permettra de soutenir des actions pour les familles s'occupant d'une personne dépendante;
- la maison de vacances la Nouvelle Roseraie, soutenue par la Ville, offre des séjours de répit pour les aînés et leurs proches.

La Ville de Genève a-t-elle prévu de mettre en œuvre des mesures au profit des proches aidants vivant sur son territoire ou accompagnant un habitant de la commune? Si oui, quel en est le calendrier?

Par sa présence active au sein de la commission consultative pour le soutien de proches aidants actifs à domicile, la Ville de Genève va pouvoir présenter des

projets d'action concernant l'aide aux proches, suivant ainsi les recommandations du Livre blanc de 2007 établi lors du symposium public «Proches aidant-e-s de personnes âgées: quelle reconnaissance?» sur différents thèmes:

– information et communication;
– responsabilité des entreprises: information au personnel de la Ville de leurs droits en matière de congé pour l'aide aux proches;
– ateliers de paroles et de soutien avec l'aide des partenaires associatifs;
– aides financières.

Ce travail se fera en collaboration avec la FSASD, les services sociaux, les structures intermédiaires et les associations concernées d'ici à l'été 2013.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*